

En présence d'une tradition aussi constante, nous n'hésiterons pas avec Saint-Julien de Balleure à « accorder deux Bosons. » Que le personnage enterré à Charlieu fut donc le père même du roi Boson ou son ayeul maternel le comte Boson, père de la reine Theutberge et de la femme qu'avait épousé le comte Buvin ou Beuves, il n'est pas surprenant que ce monarque ait été prodigue de ses bienfaits envers un monastère dépositaire d'une cendre chérie.

Aussi, voyons nous Boson, six semaines après son élection au concile de Mantaille, accourir à Charlieu et faire trêve aux préoccupations qui l'agitaient pour souscrire une charte en faveur de cette abbaye. Dans cette charte, donnée à la requête du comte Siwalde, celui de ses fidèles ou capitaines auquel était confiée la protection du monastère avec la garde du château voisin, le nouveau roi gratifie les moines de Charlieu de la petite abbaye de Saint-Martin-de-Regny et de toutes les églises qui en dépendaient. Elle est datée du monastère même, le 2 décembre 879, l'an premier du règne de Boson (1), date empruntée, comme nous l'avons dit, par Guillaume Paradin pour authentifier sa supercherie. A cette donation, il faut ajouter, d'après une charte de confirmation de Philippe-Auguste, celle de l'église de Saint-Nizier-de-Lestra et plusieurs autres sans doute qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Ces libéralités de quelque nature qu'elles aient été furent assez importantes pour le faire regarder comme l'un des fondateurs de l'abbaye, et lorsque, vers la fin du XII^e siècle, on construisit le portail de l'église, on eut soin d'y placer en regard l'une de l'autre les statues de l'évêque Ratbert et du roi Boson,

par Pierre de Sainet Julien, de la maison de Balleure, Doyen de Chalon. Paris, 1581, in fol. p. 511.

(1) Carta Bosonis regis monasterio Cariloci. Bibliotheca Sebusiana, p. 375.